

**AVIS DE PUBLICATION DU  
RÈGLEMENT 1248-09**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023, à compter de 19 h 30, le Conseil a adopté le Règlement 1248-09 amendant le Règlement de construction 1248 afin de modifier les dispositions relatives aux fondations et empattements.

Ce règlement est entré en vigueur le **6 septembre 2023**, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 8 septembre 2023



Me Karine Patton, avocate  
Greffière et directrice du Service du greffe  
et des affaires juridiques